

Le Directeur Général des Services

Direction des actions juridiques et des achats
Service administration générale
Réf : 2021-Interne : 5161

Monsieur Alexandre Léchenet

Affaire suivie par :

Julie CLARK
Personne responsables de l'accès aux documents
administratifs (PRADA)
Tél. : 04 73 98 34 61 - jclark@clermontmetropole.eu

Envoi par mail à Alexandre Léchenet <dada+request-822-f45db396@madada.fr>

Objet : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - État des indemnités des élu(e)s du Conseil métropolitain

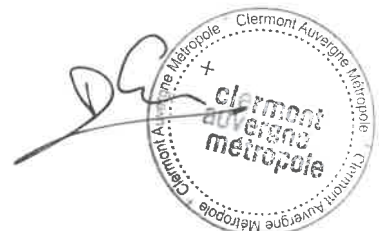
Monsieur,

Par courriel reçu le samedi 13 mars 2021, vous sollicitez la communication de l'état des indemnités des élu(e)s du Conseil métropolitain établi au titre de l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans un format numérique, ouvert et réutilisable.

En application des dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration, vous trouverez ce document en pièce-jointe du mail qui vous est adressé ce jour par mes services.

Par ailleurs, je vous indique que cet état des indemnités des élu(e)s métropolitain(e)s fera l'objet d'un rapport d'information lors du prochain Conseil métropolitain du 2 avril 2021, et sera par la suite, librement accessible sur le site internet de la Métropole, rubrique ma Métropole, puis délibérations: <https://www.clermontmetropole.eu>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



David CONSTANS-MARTIGNY

Voie et délais de recours en cas de refus de communication : vous disposez de deux mois à compter de la date de notification de la décision écrite ou du refus tacite de l'administration pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), soit par lettre (TSA 50730 - 75334 PARIS CEDEX 07), soit par formulaire en ligne ou e-mail sur le site internet <https://www.cada.fr>